Publication : dimanche 28 octobre 2001 00:00

Jean-Pierre est intervenu au Sénat en séance publique Jean-Pierre sueur, Sénateur du Loiret, est intervenu mardi 23 octobre, au Sénat, lors de la discussion d'un projet de loi dont l'objet est d'inscrire dans le droit français des dispositions adoptées par les instances européennes « réformant le régime d'exploitation de certaines sociétés concessionnaires d'autoroute ».

Jean-Pierre Sueur a remercié Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, pour tout le travail qui a permis de « clarifier une situation juridique obsolète » qui entraînait de grandes incertitudes et beaucoup de retard. «Désormais, les règles relatives à la mise en œuvre des projets autoroutiers sont claires et précises. Cela devrait donc débloquer le dossier de l'autoroute A 19, chaînon manquant dans l'itinéraire est-ouest européen. Et j'espère vivement que la mise en œuvre de la procédure de concession de cette autoroute pourra avoir lieu dans les meilleurs délais, dès lors que le présent texte de loi aura été adopté. »

Jean-Pierre Sueur a tenu, toutefois, à insister sur le fait que « la perspective de la nouvelle autoroute A 19 ne doit, en aucun cas, porter préjudice aux aménagements absolument nécessaires sur la RN 60 ». « Les campagnes électorales pour les sénatoriales — a-t-il dit — ont du bon.

Elles permettent d'élire des sénateurs..., mais elles permettent surtout aux candidats de rencontrer des centaines d'élus. Je puis vous dire que beaucoup d'élus du Loiret sont préoccupés par le caractère dangereux de la RN 60, où on constate de nombreux accidents et beaucoup d'accidents mortels. L'A 19 et la RN 60 ont des fonctions totalement différentes. L'A 19 est un axe international, la RN 6O assure une desserte interne au département du Loiret. Les dispositions positives pour l'A 19 que nous allons voter aujourd'hui ne doivent donc en aucun cas avoir pour effet de retarder les aménagements nécessaires pour que l'on puisse rouler en sécurité sur la RN 60. Les collectivités locales et l'Etat ont travaillé à ce sujet, mais il reste beaucoup à faire. Et c'est urgent. Nous sommes dans un cas où le plan autoroutier ne doit pas se substituer aux projets routiers. Il doit y avoir complémentarité entre l'un et l'autre. L'un ne doit pas retarder ni remettre en cause l'autre, Il serait d'ailleurs difficile à comprendre que les collectivités locales soient sollicitées financièrement pour l'A 19, alors que les mêmes difficultés et les mêmes retards pour des aménagements vraiment indispensables sur la RN 60 subsisteraient et qu'il faut, pour les effectuer, réunir les financements nécessaires. »

Thème : INFRASTRUCTURES

Phoca PDF